

Blanchiment de fraude fiscale : les époux Balkany renvoyés devant le tribunal correctionnel



Ils sont soupçonnés d'avoir dissimulé à l'administration fiscale un patrimoine d'environ 13 millions d'euros: les époux Balkany ont été renvoyés devant le tribunal correctionnel, notamment pour blanchiment de fraude fiscale aggravée, après une vaste enquête longue de près de cinq années.

Conformément aux réquisitions du parquet national financier, ils sont également renvoyés pour « *déclaration incomplète ou mensongère* » à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, chargée de contrôler les revenus des élus, a indiqué mardi une source proche du dossier.

Dans leur ordonnance de 92 pages signée le 6 juillet, les juges d'instruction **Renaud Van Ruymbeke** et **Patricia Simon** estiment que le couple a, « *de façon habituelle* », « dissimulé à l'administration fiscale des revenus occultes et un patrimoine tout aussi occulte en ayant recours à des prête-noms et à des structures offshore », selon cette source.

Maire (LR) de Levallois-Perret, son fief, de 1983 à 1995, puis de nouveau depuis 2001, **Patrick Balkany**, 69 ans, fumeur de Havane à la voix de stentor, souvent aux côtés de stars du show-biz, devrait aussi être jugé pour corruption passive, blanchiment de corruption et prise illégale d'intérêts.

Le patrimoine présumé caché du couple se composerait notamment d'une propriété, la « *Villa Pamplémousse* » à Saint-Martin, que **Mme Balkany**, 70 ans, a finalement reconnu détenir lors de sa cinquième audition, après avoir nié en être propriétaire.

Serait également concerné un riad à Marrakech. Ce dernier, officiellement loué par leur fils **Alexandre Balkany**, aurait en partie été financé par un homme d'affaires saoudien, **Mohamed bin Issa al-Jaber**, au moment où ce dernier négociait des droits à construire avec la ville de Levallois-Perret pour un projet de tours jumelles qui n'a finalement pas vu le jour.

Durant une perquisition, les enquêteurs avaient notamment trouvé dans ce riad des peignoirs portant les initiales « *PB* » et des caisses annotées « *Balkany* ».

Au cours de l'enquête, confronté à des documents transmis par le Liechtenstein portant sa signature, Patrick Balkany avait reconnu « *avoir détenu des fonds occultes* », les justifiant par l'héritage d'actifs non déclarés détenus en Suisse par son père, un ancien commerçant.

« Patrimoine occulte »

Cette explication, donnée le 5 octobre 2016, n'avait pas convaincu les juges d'instruction, qui affirment que l'élu, également ex-député, a mis en place des structures offshore à partir de 1986 et que ces fonds lui ont permis de se constituer « *un patrimoine occulte* », selon la source proche du dossier.

L'affaire avait démarré en 2013, avec le témoignage à charge contre Patrick Balkany d'une autre figure de la droite dans les Hauts-de-Seine, **Didier Schuller**. Du fait de la complexité des montages financiers, elle a nécessité de nombreuses investigations, notamment à l'international.

Outre les époux, quatre autres personnes sont renvoyées devant le tribunal dans ce dossier, dont Alexandre Balkany, qui devrait être jugé pour blanchiment de fraude fiscale pour avoir signé des baux fictifs.

Mohamed bin Issa al-Jaber est renvoyé pour corruption active envers une personne dépositaire de l'autorité publique, pour avoir aussi mis à la disposition des époux Balkany son jet privé.

L'avocat **Arnaud Claude**, soupçonné d'avoir participé au montage financier pour l'achat du riad, est pour sa part renvoyé pour complicité de corruption et blanchiment de fraude fiscale et de corruption.

Proche collaborateur du maire de Levallois-Perret, **Jean-Pierre Aubry** est lui renvoyé pour complicité de corruption passive, blanchiment de corruption, prise illégale d'intérêts en tant qu'auteur et complice et blanchiment de fraude fiscale.

Un temps poursuivi pour corruption, un consultant proche de l'homme d'affaires saoudien, a lui bénéficié d'un non-lieu, faute de charges suffisantes.

« Les magistrats ont mis en exergue un système de corruption et de blanchiment de fraude fiscale hors norme perpétré à Levallois-Perret par M. Balkany, et ce depuis des années. Ces pratiques, facilitées par la qualité d'élu de M. Balkany, font honte à notre démocratie », a réagi auprès de l'AFP **M^e Marie Dosé**, avocate de l'association anticorruption Sherpa, partie civile dans cette affaire.

Contacté par l'AFP, l'avocat de M. et Mme Balkany n'était pas disponible pour réagir dans l'immédiat.

Les époux avaient déjà été renvoyés le 22 février en correctionnel pour fraude fiscale, dans un autre volet de cette affaire, qui pourrait déboucher sur un seul et unique procès. ■